

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations municipales</p> <p>Séance du mardi 6 mars 2018</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 27 février 2018, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 6 mars 2018 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>	<p>20180306-D_12018_03_06_10-DE</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 09 Votants : 10 Délibération n°D_2018_03_06_10</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Jean-Luc Barthod, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : M. Aurélien Chaine à Mme Raphaëlle Cons Absente excusée : Mme Maryline Derouet Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Nathalie Venancio est désignée pour remplir cette fonction.</p>	

Objet : Tarifs eau du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, décide le maintien des tarifs de vente d'eau, le maintien des tarifs d'abonnement et de location de compteurs pour la période du **1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018**, à savoir :

- prix du m³ d'eau : 1.54 euro le m³

Pour usage agricole uniquement :

- 200 premiers m³ : plein tarif soit : 1.54 euro le m³
- m³ suivants : ½ tarif soit : 0.77 euro le m³

Les tarifs « abonnement et location » des compteurs d'eau :

- abonnement : 26.25 euros
- location : 26.25 euros

Ces tarifs seront pris en charge lors du prochain relevé d'eau.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 9 mars 2018</p> <p>Et de la publication le : 9 mars 2018</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 9 mars 2018</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSET</p>
--	---



Alain Chamosset



Alain Chamosset

